

## COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
 Présents : 17  
 Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

**PRESENTS :** M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

**8. Signature d'un bail entre la société TOTEM et la commune de Boisseuil pour l'implantation d'une antenne relais 5G sur la parcelle AP 526 située route de Leycuras.**

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques pour le compte d'Orange, la société TOTEM sise 132 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif doit procéder, pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques et notamment d'antennes-relais. Les opérateurs ont, en effet, une obligation de couverture du territoire.

Afin de permettre l'installation de cet équipement technique sur la parcelle AP 526 appartenant à la commune de Boisseuil située 1 route de Leycuras il est nécessaire de signer un bail.

L'antenne relais installée comportera une hauteur de 40 mètres pour une emprise au sol (clôturée) de 78,81m<sup>2</sup>. Un dossier d'information est disponible à la consultation du public en mairie.

Les conditions d'occupation de la parcelle AP 526 seront les suivantes :

- le loyer annuel, sur la base d'un bail d'une durée initiale de 12 ans sera de 5 000 € nets, indexé à 1 % l'an,
- à ce loyer viendra se rajouter un droit d'entrée de 2 000 € dès la mise en œuvre des antennes d'un nouvel opérateur autre qu'Orange et Bouygues,
- enfin, la société TOTEM prendra en charge les frais de conception pour l'accueil de l'antenne perche qui sera mise en œuvre dans le cadre de la télé protection de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le bail autorisant l'implantation d'une antenne relais 5G avec Madame Aurélie Autier, directrice du patrimoine, représentant la société TOTEM sise 132 avenue de Stalingrad, 94800 Villejuif ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'utilisation de l'antenne à intervenir avec les opérateurs intéressés,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie  
 Les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures

*Le Maire,  
 Philippe JANICOT*

